

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 7 (1871)

Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE.

7^{me} année.



1^{er} OCTOBRE 1871

N° 19.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — La Société suisse des instituteurs. — La conférence des instituteurs soleu-
rois à Olten et la réélection périodique. — Correspondances veveysane, jurassienne.
Réponse de l'*Educateur*. — Chronique bibliographique. — Partie pratique. — Chro-
nique scolaire.

— La Société suisse des instituteurs

La Société suisse des instituteurs est convoquée à Zurich et tiendra ses assises dans la Tonhalle, le 14 octobre prochain. Le but de cette convocation extraordinaire décidée par le Comité central est de soumettre à la discussion du corps enseignant divers points relatifs à la révision de la loi fédérale. Comme le Comité central de la Suisse allemande adresse à celui de la Société romande l'invitation pressante de provoquer une réunion du même genre, dans les cantons français, il importe de donner aux membres de cette dernière une idée des points sur lesquels portera la discussion de la Tonhalle.

La Confédération n'a-t-elle pas le droit et le devoir de tra-
vailler à une organisation et à une direction de l'école telles
qu'elle assure à tous les citoyens l'instruction requise pour
l'exercice intelligent des devoirs civiques ?

A cette fin la Confédération ne devrait-elle pas exiger un minimum quant à la durée de l'école et à l'âge des élèves ?

La Confédération n'aurait-elle pas le droit et le devoir de s'assurer, d'une façon ou de l'autre, de la capacité enseignante des instituteurs, soit au moyen par exemple d'un examen spécial, soit en prenant connaissance des titres des membres du corps enseignant? N'y aurait-t-il pas lieu d'instituer un diplôme fédéral, dont la possession serait indispensable pour l'exercice des fonctions enseignantes ?

Pour assurer le maintien des principes énoncés ci-dessus, la ratification de toutes les lois scolaires, ne devrait-elle pas être réservée à la Confédération qui ne l'accorderait que lorsque ces lois se trouveraient conformes à ces principes, et qui aurait toujours la latitude de l'exécution d'icelles par des inspections et des examens appropriés. Le Comité central désire recevoir des réponses positives à toutes ces questions afin de pouvoir formuler des vœux formels à cet égard, lorsque le corps enseignant aura exprimé son opinion.

On se rappelle qu'au banquet du Congrès pédagogique de Lausanne, M. Daguet avait mis sur le tapis la question de savoir si la Confédération n'avait pas le droit et le devoir de s'intéresser au progrès de l'instruction populaire dans les cantons et avait formulé un certain nombre de *desiderata*, mais rédigés de manière à respecter parfaitement *l'autonomie* des Etats confédérés. Dans ce système, la Confédération ne procéderait que par voie de persuasion et d'influence ou d'encouragement et de subsides. La publication prochaine du Mémoire de M. Daguet permettra aux amis de l'instruction d'apprécier la différence des moyens proposés et contribuera à éclaircir la question posée. Elle permettra aussi d'apprécier le reproche de centralisation adressé à l'auteur par une feuille fribourgeoise, *l'Ami du Peuple*.

La conférence des instituteurs de Soleure à Olten et la réélection périodique

160 instituteurs étaient réunis en conférence à Olten le 17 août dernier, sous la présidence de M. Studer, instituteur non réélu, devenu membre du Grand Conseil. Les questions à décider étaient celles-ci : Veut-on le maintien de l'école normale ? La direction de cette école doit-elle être laïque ?

La première question fut résolue alternativement par le plus grand

nombre, une petite fraction seule demandait la suppression. Le maintien trouva d'habiles défenseurs dans le landamman Vigier, MM. les professeurs Lang et Dieschi ; quant à la seconde question, elle était posée à la suite de la démission du directeur actuel, M. le chanoine Fiala, qui vient d'être élu prévôt du chapitre cathédral. Fiala, historien érudit et d'une vaste culture, était estimé de tout le monde. Mais il a été reconnu dans la pratique qu'un ecclésiastique ne considérait souvent la direction de l'école normale que comme accessoire. Quelques-uns aussi par principe auraient voulu voir décider qu'un laïque seul fût directeur de l'Ecole normale.

Cette opinion avait surtout pour défenseurs les instituteurs du Bucheggberg et du Niederamt. La question de couleur politique y est pour quelque chose. On pense qu'un laïque sera plus naturellement libéral qu'un ecclésiastique.

Mais ce qui n'est pas très-libéral, c'est de faire un cas d'exclusion à quelqu'un de son habit, qu'il soit ecclésiastique ou laïque. Ce qui nous paraît absurde, c'est qu'on fasse à Fribourg une condition essentielle pour la place de directeur du collège d'être ecclésiastique pendant qu'à Soleure, on exige juste l'inverse pour la place de directeur de l'école normale. La capacité, le caractère et les aptitudes de l'homme sont, semble-t-il, la chose essentielle, et pourquoi statuer l'exclusisme ?

Au vote, 45 voix se sont prononcées pour la suppression du mot : *laïque*, 44 pour le maintien et 40 s'abstiennent. Le vote a eu lieu à mains levées. Le vote au scrutin secret eût donné, à ce que l'on croit, un tout autre résultat.

L'assemblée a demandé le maintien de l'Internat des élèves-instituteurs moyennant beaucoup de liberté, celle entr'autres d'aller en société, de pouvoir fréquenter les cercles, le théâtre. On demande la création d'une école modèle et d'une commission de surveillance du séminaire des instituteurs, composée d'hommes de l'art. Il a été question aussi de la réélection périodique des instituteurs, de cette réélection qui est l'épée de Damoclès de tant de maîtres d'école. M. le landamman Vigier a versé, dit-on, des seaux d'eau froide sur la tête des pauvres instituteurs. Un autre personnage a combattu l'inamovibilité qui ferait, selon lui, des instituteurs *une caste*. On a toujours cru jusqu'ici que ce qui faisait la caste c'était l'hérité. Mais quand on veut plaire aux paysans soleurois, il faut parler ainsi. On croit être démocratique et l'on n'est qu'anti-progressiste parce qu'en dépit de tous les sophismes on ne fera pas que l'instituteur qui est nommé à terme et qu'une cabale ou un courant d'opinion peut mettre à la porte tous les 3 ans ou tous les 6 ans, ait le dévouement et la dignité de celui qui à défaut d'avantages pécuniaires avait au moins celui de pouvoir dire :

Je suis nommé pour la vie, et si je me conduis bien et si je fais mon devoir personne ne pourra me démolir. L'éducateur de la jeunesse n'est dans le système soi-disant démocratique qu'un employé administratif mal payé, et il se trouve des hommes d'Etat ou soi-disant tels pour démontrer de pareilles théories? Dans l'instituteur inamovible, on ne veut voir qu'un fonctionnaire privilégié, excitant la jalousie des autres classes de fonctionnaires. Les hommes qui rayaient ainsi la position de l'instituteur veulent absolument faire une machine calculante, enseignante et votante, de l'homme auquel ils confient l'éducation de leurs enfants.

C'est une âme de valet politique qu'ils souhaitent à celui qui doit inculquer l'amour du devoir et des principes de vertu en même temps que les éléments de la culture intellectuelle. Et on a la pudeur de nommer cela de la démocratie, comme pour démonétiser et avilir ce nom.

La question des inspecteurs, objet déjà de tant de controverses, et d'une polémique ardente, il y a deux ans, a occupé l'assemblée. On a exprimé les vœux suivants :

Le nombre des inspecteurs actuels serait réduit et on les prendrait parmi les hommes de la partie. Outre les inspecteurs de districts, il y aurait un inspecteur général pour donner l'unité aux affaires scolaires et servir d'intermédiaire entre les inspecteurs d'arrondissement, l'Ecole normale et le département de l'instruction publique.

L'instituteur serait de droit membre de la commission d'école avec voix délibérative.

Un synode scolaire serait appelé à se prononcer sur les moyens d'enseignement.

« Le corps enseignant soleurois, dit un correspondant de la *Schweizerische lehrer zeitung*, a, contraint par les circonstances, bien étudié les questions qui se rattachent à l'organisme scolaire et proposé en toute bonne foi des améliorations qu'on n'adoptera peut-être pas toutes; car il n'a que le droit de proposition et non celui de décision et d'exécution. On ne saurait douter néanmoins qu'une bonne partie des vœux du corps enseignant ne trouvent leur réalisation. »



CORRESPONDANCE.

Vevey, le 6 septembre 1871.

Monsieur le rédacteur

Quelques réflexions nous ayant été suggérées par les phrases mises en question dans les derniers numéros de l'*Educateur*, nous prenons la liberté

de vous les communiquer pour le cas où elles seraient de quelque utilité dans la discussion qui s'est élevée à ce sujet.

La première de ces phrases a été blâmée à cause de la contradiction apparente qu'elle renferme. Mais tandis que les uns, la grammaire à la main, la condamnent comme fautive, d'autres, au contraire, confiants dans leur sentiment naturel des convenances et des nécessités de la langue, l'approuvent et la trouvent correcte, ainsi que toutes les constructions semblables.

Cette divergence de vues entre les personnes dont les opinions grammaticales sont accréditées, ne peut que jeter l'incertitude dans l'esprit des autres.

C'est une entrave aux progrès dans l'étude de la langue. De là une troisième catégorie de personnes indécises entre ces deux courants d'opinions opposées, trouvant d'un côté une règle grammaticale trop étroite et, de l'autre, le vague des préceptes sans consistance.

Cependant la tendance à l'étroitesse et à l'exclusisme dans la critique nous paraît avoir plus d'inconvénients que la tendance contraire; car les règles de la syntaxe auxquelles on veut s'en tenir sont continuellement débordées ou même démontées par les besoins réels de la pensée.

Celui qui les prend pour seule base se trouve bien vite au dépourvu dans la pratique. Il est alors forcé de s'en référer à cette autre règle, toute subjective et bien sujette à caution, qu'on appelle le *goût* et qui permet de tout décider en disant: « Cela me plaît, ceci ne me plaît pas. » Et l'on est ainsi dispensé de chercher plus loin.

L'étroitesse ou l'insuffisance de la critique chez beaucoup de personnes nous paraît avoir sa cause dans la manière dont on procède très souvent pour l'analyse de la pensée et du discours.

Pour juger si une phrase est correcte ou non, on la soumet à l'analyse logique. Or, suivant l'usage ordinaire, on commense à supposer que la phrase prise dans le texte peut être mise à part et considérée comme formant par elle-même un tout fini, qui est ensuite comparé au type de construction que donne la syntaxe; si la phrase n'est pas conforme à ce type, elle est déclarée incorrecte. Cela peut n'avoir aucun inconvénient tant qu'on se borne à faire de l'analyse proprement dite; mais il n'en est plus de même quand on se fonde sur le résultat de cette opération pour en faire une base de critique.

Nous pensons qu'on ne peut réellement considérer une phrase à part et en elle-même que lorsqu'elle contient, en effet, une pensée isolée. Mais ce cas étant le plus rare, il se trouve qu'on a fait de l'exception une règle.

La phrase dans le corps du discours constitue un tout fini quant à la forme matérielle; mais quant au fond, quant à la pensée même qu'elle renferme, elle n'est point ainsi limitée. Les rapports logiques entre les phrases restent indépendants de la ponctuation. Par conséquent toute phrase qui n'a pas été destinée à figurer isolément peut contenir implicitement ce qui n'est énoncé que dans le contexte. Rien en effet n'empêche que les idées exprimées pré-

cédemment ne viennent s'associer, dans l'esprit du lecteur, avec celles des autres phrases au moment où il lit celles-ci. Il y a plus: une idée, une notion qui n'est exprimée ni dans le contexte ni dans la phrase, peut y être introduite très clairement par le seul effet de la disposition ou du caractère qu'affecte le discours. Tel est le cas pour la phrase: *Les bateliers, muets de terreur, s'écrient, etc.*

Comme dans la plupart des cas pareils il s'agit ici d'une narration descriptive, l'esprit du lecteur se trouve excité par les idées plus ou moins vives du récit, ce qui fait qu'en ce moment sa puissance de conception est augmentée. Alors les rapports logiques entre les idées sont saisis plus promptement et la manière de dire doit naturellement être appropriée à cet état de l'entendement, qui se correspond chez le lecteur et chez celui qui a écrit.

Or la grammaire, y compris l'analyse logique, ne tient pas compte de ce fait psychologique, de ce travail mental qui modifie, dans, certains cas, les rapports entre la pensée et le langage, et pourtant cet élément, étranger à la grammaire proprement dite, joue un grand rôle dans l'art d'exprimer la pensée. Il se fait bien sentir, par exemple, dans ce qu'on appelle les *hardiesses* du style, où la pensée semble ne se passer des mots que pour briller d'une clarté plus vive et plus prompte.

Qu'on essaie, dans la phrase en question, d'indiquer que c'était seulement avant de *s'écrier*, que les bateliers étaient *muets* de terreur et l'on sentira qu'aussitôt cet endroit du récit en est comme obscurci par une ombre. D'un autre côté, si l'on fait lire, avec ce qui la précède, cette phrase soi-disant fautive, à des personnes non prévenues, la plupart passeront outre sans s'apercevoir d'une anomalie de construction. Néanmoins elles auront, sans effort, immédiatement et exactement compris ce que l'auteur voulait dire et ce sera seulement par un retour analytique, dans lequel la phrase est envisagée en elle-même, qu'une contradiction naîtra dans les mots. En effet, sous ce point de vue, qui n'est pas celui du lecteur, le jeu des idées dans la phrase devient tout autre: le sujet, *les bateliers*, est qualifié par l'adjectif *muets*, qui remplit ici la fonction d'un participe passé équivalent à: « *rendus muets par la terreur.* » Puis vient immédiatement l'attribut principal; ce qui donne pour signification: les bateliers, parce qu'ils sont muets de terreur s'écrient, etc. • Tel serait le sens de la phrase prise isolément, car dans ce cas le sens est déterminé uniquement par l'analogie avec la phrase ordinaire ou typique.

Exemple: « Ces hommes, irrités de sa tyrannie, se révoltèrent » c'est-à-dire: *parce qu'ils étaient irrités.*

« La masse, ébranlée par le choc, s'écroule » c'est-à-dire: *parce qu'elle était ébranlée par le choc.*

Voilà donc une phrase parfaitement irréprochable quand on l'envisage suivant sa destination dans le texte et qui devient défectueuse quand on la fait passer par l'analyse logique.

Nous voulions seulement signaler cette cause ordinaire de malentendus.

Pour la seconde phrase : « Ces guerriers s'étant rendus, Charles le Téméraire en fit pendre une partie aux noyers voisins et noyer les autres dans le lac, » il me semble qu'il vaut mieux répéter le verbe *faire* : et fit noyer les autres dans le lac.

Dans les expressions : *faire pendre*, *faire noyer*, etc., le verbe *faire* perd nécessairement quelque chose de la signification propre qu'il a étant employé seul, puisqu'ici il n'exprime, avec le verbe *pendre*, qui est son complément, qu'une seule action, un seul fait verbal. D'où il suit que dès qu'on éloigne l'un de l'autre les deux termes de cette expression, ils tendent à reprendre chacun son sens propre et dès lors l'expression ne s'accorde plus avec la pensée qu'on voulait énoncer. Pour se convaincre qu'il en est ainsi, on a qu'à faire successivement des phrases où les deux mots en question se trouvent de plus en plus séparés par des mots intermédiaires.

Quand on dit : Ch. en fit pendre une partie aux noyers voisins et fit noyer les autres dans le lac, l'oreille ne doit pas être choquée d'entendre ces deux homonymes, parce qu'ils ne sont pas prononcés exactement sur le même ton; le second est mis en relief par une accentuation un peu plus forte, ce qui suffit pour faire disparaître la monotonie.

Panthéoniser ne peut pas plus être introduit dans la langue que *encimetiérer* ou *embouteilliser*, tout simplement parce que de tels verbes exprimeraient autre chose que le fait dont il s'agit. Le génie de la langue se défend toujours contre l'introduction de formes arbitraires qui amèneraient la confusion. La terminaison *iser*, dans les verbes, a une signification particulière qui ne peut pas convenir et s'adapter à un substantif quelconque. Ainsi « *panthéoniser* quelqu'un » signifierait en faire une sorte de panthéon, ce qui n'est pas ce que l'on veut dire.

Tout en nous rattachant aux excellentes observations faites par M. le professeur Rollier, il y a quelques points sur lesquels nous ne pouvons pas adhérer à ses appréciations. Ainsi il nous semble qu'on doit pouvoir dire un roi *alternatif* et que les mots peuvent s'appliquer à tout ce à quoi ils conviennent. Ils sont pour cela. On ne pourra pas dire d'un homme qu'il est alternatif, parce qu'un tel fait ne se présente pas; mais on le dira d'un fonctionnaire, d'un roi, par exemple, lorsqu'il alterne au trône, soit en vertu d'un droit, soit par l'effet des circonstances. Quand un adjectif, usité pour les choses, ne peut s'appliquer aux personnes ou réciproquement, c'est que le fait qu'il énonce ne peut pas être attribué à une personne ou à une chose, exemple: douleur inconsolable; homme improbable. C'est toujours, en définitive, la question du vrai et du faux dans le langage. Deux fonctionnaires qui alternent dans leur charge, sont nécessairement *alternatifs*. Aussi le grand dictionnaire de M. Larousse consigne-t-il les phrases : « trésorier alternatif, greffier alternatif. »

Ils sont alternatifs l'un par rapport à l'autre et il est superflu d'ajouter qu'on employera pas le mot à l'absolu, de même qu'on ne dit pas: un tel était fils, ou associé, sans dire de qui ou avec qui.

Pour la phrase de Voltaire: « On a déjà vu ce qu'étaient et la France et les autres (1) Etats de l'Europe avant la puissance de Louis XIV ; on décrira ici les grands événements politiques et militaires de son règne. » On ne peut éléver de doute qu'au sujet de la conjonction *et*, précédant le premier substantif. La fonction de ce mot, employé de cette manière, est d'attirer d'avantage l'attention sur les substantifs qui suivent parce qu'il les met pour ainsi dire en regard l'un de l'autre, tandis qu'autrement ils sont présentés dans un ordre purement successif. Cette construction, en opposant ainsi la France avec les autres Etats, éveille en ce point une idée de comparaison et fait penser jusqu'aux détails de ce qui a été dit *de la France et des autres Etats*. Mais on ne peut admettre que Voltaire l'a voulu précisément ainsi.

En résumé nous croyons qu'outre l'utilité directe que peuvent avoir les discussions littéraires provoquées par votre estimable revue, il serait à désirer que ces exercices tendissent à réargir contre la trop grande sévérité avec laquelle on traite le style des auteurs d'autant plus que l'erreur du critique s'impose beaucoup plus fortement que celle de l'auteur.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

L. BARD, *instituteur*.

Du Jura, 8 septembre 1871.

Nous avons, vous le savez, une réunion à St-Imier à la fin de ce mois. On y traitera entre autres la question de la traduction du *Berner-schulblatt*. Je vais sans détour vous dire mes idées à ce sujet. Plusieurs régents jurassiens et moi sentons le besoin d'avoir un organe à nous, un organe où chacun puisse écrire dans son langage habituel français ou non, un organe, enfin, où nous puissions sans gêne questionner nos collègues sur les difficultés que nous rencontrons sans cesse sur notre route et où nous puissions aussi faire part de nos expériences, un organe encore qui soit comme une place de gymnastique intellectuelle à l'usage des maîtres d'école. *L'Éducateur* est-il cela? Non. Il est trop élevé pour nous. Passez-moi l'expression. *L'Éducateur* est un hôtel de premier ordre à l'usage d'une caste privilégiée et non une salle commune où tous puissent prendre place. C'est mieux comme journal, c'est plus intéressant, plus instructif pour le grand nombre, je ne discute pas cela. Vrai, je reçois avec plaisir et lis avec fruit tous les numéros de *l'Éducateur*. Toutefois à côté de *l'Éducateur*, je sens le besoin de quelque chose de

(1) Ce mot qui manque dans la citation de M. Rollier, se trouve dans la phrase de Voltaire, du moins dans l'édition que nous avons ici.

plus intime, de plus familier, de plus populaire. La traduction projetée sera-t-elle cela? je ne sais, mais j'en doute. Le journal scolaire de Porrentruy était peut-être moins hospitalier encore que l'*Educateur*. Un rédacteur a toujours des principes, une tendance, des vues particulières, un cadre enfin dans lequel il moule plus ou moins tout ce qu'il insère; voilà ce que nous ne voudrions pas dans un journal qui prétend être l'organe des instituteurs de la Suisse romande ou du Jura. Nous ne sommes pas non plus à donner la main à des projets qui pourraient être envisagés comme ayant un caractère séparatiste. La société des instituteurs nous est chère; nous n'irons pas démolir ce qu'avec peine nous avons édifié hier.

Pourtant s'il était possible d'ouvrir toute grande la porte de l'*Educateur*, de stimuler le zèle des régents afin que chacun y prît une part active, ce serait bien le meilleur, et ce besoin vivement ressenti par plusieurs d'entre nous serait alors complètement satisfait. Voyez vous-même, s'il vous plaît, si la chose est faisable, sinon nous tâcherons de trouver où nous loger. Je répète sans nuire en rien ni à l'*Educateur* ni à la Société des instituteurs, nous avons été des premiers et nous resterons des derniers si tant est qu'elle vienne une fois à avoir des derniers membres.

James BALMER, *régent*.

La correspondance qu'on vient de lire n'était pas destinée à la publicité; elle était adressée au rédacteur avec la défense d'en publier le moindre mot dans l'*Educateur*. Mais ce dernier a cru la publicité utile et a obtenu l'autorisation de l'auteur de la lettre d'en extraire les passages les plus saillants. L'opinion que l'honorable instituteur jurassien a de l'*Educateur* ne lui est pas particulière; elle est partagée par un certain nombre de ses collègues. C'est pourquoi nous tenons à l'exprimer, tout en faisant à cet égard les remarques qu'elle nous suggère. Il est bon que la question soit éclaircie. L'*Educateur* est-il vraiment un hôtel de première classe inaccessible à la classe bourgeoise et aux classes laborieuses?

La réponse est facile. L'*Educateur* n'a jamais refusé un article à cause de sa provenance. Il n'a jamais refusé non plus un article sous le prétexte qu'il traiterait une question trop pratique, trop simple. Il est arrivé, dans les premiers temps de l'*Educateur* surtout, qu'un article ou l'autre a été refusé; mais c'était uniquement parce que l'article était incorrectement écrit, qu'il fallût le refaire en entier, ou que le travail se trouvait n'être que la reproduction pure et simple de publications antérieures ou un tissu de lieux communs ou de répétitions ennuyeuses. A part ces cas très rares, l'*Educateur* n'a rien rejeté de ce qui lui a été envoyé, et dès les premiers temps il a cherché à provoquer les communications des instituteurs, sous la forme d'articles de fond, de correspondances et de notes même que la rédaction se chargeait au besoin de rédiger. Des questions d'histoire, de géographie, de littérature ont été posées

pour exciter les esprits à la production. Pour la partie praique, le même appel a été fait et renouvelé chaque année pour ainsi dire. Or la manière dont cet appel a été entendu serait à elle seule une réfutation suffisante du préjugé qu'on a répandu contre la tendance aristocratique de l'*Educateur* et qui en ferait un hôtel de haut rang, abordable seulement aux notabilités intellectuelles, tandis qu'il est au contraire ouvert comme un bon restaurant bourgeois et populaire à toutes les classes honnêtes et cultivées.

Mais si pour être un restaurant populaire, il fallait absolument que l'*Educateur* fût de parti pris écrit en mauvais français ou, comme on dit, en français fédéral, la rédaction actuelle préférerait briser sa plume. Une feuille qui de parti pris inséreraient des articles *incorrectement écrits* n'est plus une œuvre de progrès et de lumière. Et celui qui ne sait pas manier sa langue d'une manière passable et supportable (on n'en demande pas davantage) a beau se dire pédagogue et très instruit, il est un barbare, hors d'état d'enseigner les autres avant d'être éclairé lui-même. Celui qui ne sait pas sa propre langue n'en apprendra jamais une autre non plus, et cette ignorance où il est de sa propre langue est incompatible avec une culture vraiment élevée de l'intelligence. Qui est-ce qui est appelé à enseigner la langue aux enfants du peuple et par là même au peuple, sinon les instituteurs. Or si vous admettez qu'un instituteur puisse écrire en français quelconque dans une Revue pédagogique vous consacrez un principe de ténèbres, un principe rétrograde, favorable seulement à l'ignorance, à l'absence de culture et de civilisation, parce que vous détruisez par la base la possibilité d'une sérieuse instruction du peuple qui doit commencer par sa langue. C'est avec raison que le législateur du Parnasse, l'oracle du goût, au 17^e siècle l'a dit :

Sans la langue en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoiqu'il fasse, un méchant écrivain.

Les maximes de Boileau ne sont pas toutes de saison aujourd'hui; quelques-unes ont vieilli et la critique littéraire a beaucoup élargi le code par trop négatif de ce censeur lumineux, mais étroit.

Mais ce qu'a dit de la langue l'auteur de l'Art poétique ne peut être mis en doute par personne. Et pour qu'une feuille pédagogique rende des services réels à l'instruction publique, il faut qu'elle soit écrite en français et travaille au perfectionnement du langage, l'instrument le plus puissant et le plus complet de la culture. Même dans les écrits les plus étrangers à la langue, le Calcul par exemple, on n'est pas dispensé de s'exprimer clairement et correctement, ce qui n'est possible qu'à la condition d'une étude sérieuse, persévérente et approfondie de sa languematernelle.

A. DAGUET.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Introduction de l'économie publique dans l'enseignement des femmes.
Deux discours prononcés dans les cours d'enseignement secondaire et supérieur pour les jeunes filles, section du premier arrondissement de Paris.
Prix : 75 cent., par Frédéric PASSY, avec cette épigraphe :

Je consens qu'une femme ait des clartés sur tout.

Le nom de **M. Frédéric Passy** est connu comme celui d'un des plus dignes et plus éclairés promoteurs de la paix et de la civilisation vraie. Rien d'étonnant donc à ce qu'on le voie s'occuper avec ardeur d'instruction publique et de l'instruction du sexe soi-disant faible, mais qui a une si grande influence sur le fort. C'est une vérité presque banale aujourd'hui, parmi les esprits cultivés du moins, que ce sont les femmes qui préparent les hommes et les font ce qu'ils sont. Aussi **M. Passy** croit-il, qu'il ne faut pas craindre d'initier les femmes aux sciences mêmes considérées jusqu'ici comme le partage exclusif du sexe masculin. De ce nombre est certainement l'économie qu'on appelle politique, mais qui serait bien mieux nommée et qui effaroucherait bien moins, si on l'appelait sociale ou publique. Car, enfin de compte, de quoi traite cette économie politique, comme le montre, par des faits et des exemples plutôt que par des théories, **M. Passy**? Des questions dont tout le monde s'occupe, que tout le monde doit connaître, dont la solution importe à chaque ménage, à toute famille, cette société naturelle, base de la grande qui est le pays, l'Etat. Questions de la propriété, de la pauvreté, de la richesse, de l'épargne et de l'économie, seuls moyens d'acquérir dans une société normale, du luxe, de la prodigalité et de la parcimonie, du numéraire, de l'industrie, des machines, du capital, de ceux qui le possèdent, des prolétaires, des rapports du capital et du salaire des grèves, des associations et des transformations sociales qui en sont la suite. Voilà, avec bien d'autres choses, le champ de l'économie politique. « Jadis, dit avec éloquence » **M. Passy**, les dames couronnaient les vainqueurs des tournois... eh quoi! » parce que les temps ont changé, parce que la force musculaire a fait place à l'énergie morale, parce que l'injustice et l'oppression empruntent d'autres formes et que la lutte s'est transportée du champ de bataille sur le terrain des idées, la mission de la femme sera terminée?... Non, il ne peut en être ainsi ; la civilisation se transforme et s'élève ; l'empire de la femme doit s'élever et se transformer avec elle. C'est aux vertus morales, à la puissance intellectuelle, au courage civil, à la probité politique, à la philanthropie éclairée que doivent être décernés désormais ces encouragements réservés autrefois à la seule bravoure de l'homme d'armes...

Des citations heureuses, empruntées à **Vinet**, que **M. Passy** appelle un des

plus grands penseurs du siècle, à Royer-Collard et à M. Droz, l'estimable historien du règne de Louis XVI, contribuent à donner du relief à la thèse soutenue par M. Passy et qui était aussi celle de notre illustre Sismondi quand il écrivait à une demoiselle du grand monde de l'économie publique : « C'est une belle science et une science qui sied aux femmes, car c'est la théorie de la bienfaisance universelle. »

Ceci à une condition cependant, c'est qu'on mette, comme Sismondi et M. Passy, l'amour de l'humanité et non le calcul, l'intérêt, l'égoïsme à la base du système ; car l'économie sans entrailles, loin d'être un bienfait, est un fléau.

A. DAGUET.

Partie pratique.

LES LOCUTIONS VICIEUSES DE LA SUISSE ROMANDE

Comme on dit : « Chaque pays, chaque mode, » on peut dire aussi : « Chaque pays, chaque manière de parler. » Les locutions de terroir sont donc quelque chose de naturel et de légitime en un certain sens. Ces locutions ont même parfois de la grâce et se font pardonner par leur utilité ou par leur originalité. Parmi ceux qui les emploient, plusieurs savent fort bien qu'elles sont mauvaises et s'en servent quand même. Pourquoi donc leur faire la guerre ? Pourquoi ? Vous oubliez donc que la Suisse française se pique d'apprendre le français aux étrangers et de fournir des instituteurs et des institutrices au monde entier. La Suisse française s'est souvent flattée aussi de savoir le français mieux que les Parisiens lettrés. Pour justifier ces prétentions, il faut faire quelque chose, c'est-à-dire, chercher à se débarrasser des mauvaises locutions qui, comme l'ivraie, poussent à côté du bon grain. Et par mauvaises locutions, il faut entendre surtout les expressions barbares ou ridicules qui ne peuvent alléguer pour elles, comme Jeannot Lapin, que la coutume et l'usage.

Parmi les locutions vicieuses, nous entendons d'abord celles qui sont communes à la terre romande en général. Le tour des cantons viendra ensuite, si comme nous l'espérons, nos collaborateurs et correspondants veulent bien nous venir en aide, en nous signalant, non pas toutes les façons de parler grossières et ridicules (notre intention n'est pas de composer un nouveau glossaire) mais tant seulement de relever un certain nombre de vocables et de tournures d'un usage fréquent et peu flatteur pour notre amour-propre d'instituteurs et d'institutrices nés de tous les pays étrangers. Il ne faut pas, comme il est arrivé dernièrement qu'une dame russe, plus puriste que polie par exemple, s'avise de redresser un des chefs de notre instruction publique, sur l'emploi d'un terme peu ou point français dans une annonce officielle. En

fait de puristes, Russes ou Polonais, se piquant de savoir mieux le français que nous, je me rappelle un seigneur lithuanien auquel il me fallut prouver livres en mains, que la phrase : *Je n'en puis mais*, loin d'être, comme il le pensait, un provincialisme, appartenait à la bonne langue, à la langue familière, sans doute, mais française, et à cette catégorie d'expressions du crû même qu'on nomme les gallicismes.

Les pires des censeurs, ce ne sont pas les illettrés, mais les demi-cultivés et les pédants de l'espèce de ceux qu'a flagellés l'auteur des *Femmes savantes* dans ce vers célèbre :

Les sots savants plus sots que les sots ignorants.

Parmi les locutions vicieuses en usage même chez des personnes d'une certaine instruction, on peut citer le verbe *démissionner* (ce régent a démissionné) et le substantif *astrictions*, pour désigner les obligations d'un poste, d'une place vacante. Ni l'un ni l'autre de ces vocables, à la physionomie scientifique, ne se trouvent dans le dictionnaire de Littré, plus large cependant que l'Académie dans ses adoptions. Il en est de même du mot si cher aux pédagogues de *Mémorisation*.

Le verbe *encoubler* pour être plus joli est encore moins français, s'il est possible, et trahit d'une lieue sou origine patoise, ce qui lui a procuré, sans doute, l'honneur insigne de la naturalisation dans plusieurs cantons. Le verbe français *empêtrer* est beaucoup moins répandu que son rival vulgaire (1).

Beaucoup de gens croient bien parler en disant : un *rendu-compte*, au lieu d'un *rendu-compte*. D'autres croient s'exprimer élégamment en employant la proposition *vers* au lieu de *chez* : Nous allons *vers* M. le professeur, au lieu de *chez*, et rient de ceux qui ne font pas cette faute.

Mais un des barbarismes les plus grossiers qu'on puisse commettre, c'est assurément d'employer le mot de *rosace* au lieu de celui de *rosette*. Ainsi on dit : J'ai une rosace à ma boutonnière. Il n'est cependant personne un un peu au courant de l'architecture ou de la langue courante qui ne sache la place que la rosace tient dans la façade d'une basilique, et, partant, la difficulté qu'il y aurait à la porter avec soi et encore plus à la boutonnière.

L'expression : *Je n'ai personne vu*, appartient à la respectable classe des germanismes. A propos de germanismes, croirait-on qu'un homme lettré ait eu la bizarre idée de les réunir dans un même ouvrage avec les gallicismes, mettant ainsi sous la même couverture et sur la même ligne, les beautés de la langue et les expressions qui en altèrent le plus la pureté.

(A suivre.)

(1) Un gouverneur, de la Suisse romande, fraîchement débarqué, s'était servi, un jour, à Varsovie, de cette expression dans le salon d'une dame polonaise. — Comment dites-vous, Monsieur ? — Encoubler, madame la comtesse. — Mais ce mot, c'est un fribourgeoisisme. — Pardon, madame la comtesse, c'est un néologisme.

Grammaire

De quel genre sont les noms de lieux, et spécialement ceux de : Berne, Rome, Constantinople, Philadelphie, Venise, Lausanne, Bâle, Genève, Fribourg? Doit-on dire : Rome est belle ou Rome est beau?

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — A Berne, il y a eu dernièrement exposition de deux tableaux remarquables : l'un représentant Charlemagne visitant l'école établie dans son palais, et gourmandant les paresseux qui sont nobles, pendant qu'il encourage les autres qui sortent des classes inférieures. Le second tableau représente des internés. Le correspondant de la *Gazette de Lausanne*, à Berne, le même qui appelait un jour Fellenberg, un charlatan et un spéculateur, trouve froid le premier tableau et le sujet lui-même n'est qu'un lieu commun pour cet esprit malfait. Le second tableau, au contraire, représentant des internés soignés par des paysans bernois est tout simplement un chef-d'œuvre. Les scènes scotaires n'ont aucun sens pour le triste personnage qui écrit du palais fédéral à la *Gazette de Lausanne*. L'artiste moral, par excellence, M. Anker, a heureusement, lui, le *pectus*, le cœur qui semble totalement faire défaut au correspondant en question. On se rappelle ce délicieux tableau représentant Pestalozzi, au milieu des orphelins de Stanz et qui a fait l'admiration des visiteurs de l'exposition de Neuchâtel. Il n'est n'est pas encore vendu. Pendant que tant de scènes insignifiantes, de toiles dépourvues de mérite, trouvent des amateurs, ce tableau si touchant et si magistralement exécuté, où Pestalozzi, le héros du devoir, est admirablement traduit sur la toile, n'a pas eu la chance de se placer chez quelque philanthrope ou dans un établissement d'éducation de la Suisse romande. Ce fait n'est pas honorable pour notre pays. La seule chose qu'on puisse dire pour l'excuser, c'est qu'on a généralement cru, après l'exposition, que le tableau avait été acquis pour un établissement de charité de Neuchâtel, qui avait témoigné le désir de le posséder.

— Le centenaire de Fellenberg a été célébré le 18 juin dernier, comme nous l'avions annoncé, et nous venons trop tard dire un mot de ce qui s'est fait dans cette solennité.

Nous sommes surtout honteux de nous être laissé distancer par la feuille de Milan : *Patria è Famiglia*, qui publie en tête de son n° onze, un article traduit de la *Schweizerische lehrzeitung*.

La cause de ce retard fâcheux est qu'on nous avait promis un compte-rendu que nous attendons encore d'un de nos amis de Neuchâtel. La fête a d'abord été célébrée le 18 juin parce que c'était le dimanche le plus rapproché du 15, jour précis de la naissance du célèbre chef des écoles de Hofwyl. 5 cantons seulement Berne, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure, Neuchâtel, étaient représentés à la cérémonie à laquelle ont pris part quelques centaines d'anciens élèves de Hofwyl, et ceux de l'Ecole normale de Munchenbuchsee et de Rüti. L'ancien manège de Fellenberg avait été converti en salle de fête et décoré pour la circonstance *avec goût*.

Mais le plus bel ornement était le portrait du défunt, entouré d'une guirlande d'immortelles.

Le cortège se rendit d'abord sur la tombe du grand promoteur du travail manuel uni à l'instruction. Le landamman Keller, d'Argovie, prononça le discours d'ouverture avec la vigueur de pensée et d'expression qui le caractérise, et non sans allusions aux événements du jour et de ce qui se passait à Berne à cette époque. M. Haas, directeur de l'école de Morat, succéda à M. Keller et qui parla pendant une heure, retracant la carrière du fondateur d'Hofwyl dans ses détails et en faisant ressortir les obstacles sans nombre qu'eut à vaincre le célèbre organisateur, et les immenses résultats de l'œuvre accomplie au profit de la culture et de l'humanité. M. Hodler, de Berne, juge cantonal, qui présidait à la cérémonie donna des explications relatives à la fondation du monument par lequel on se propose de célébrer la mémoire de Fellenberg. Un M. Tschabold-Ganneter, de Berthoud, donne 15,000 fr. Le monument en question ne sera ni en pierre ni en bronze, mais consistera en un établissement d'éducation pour les enfants pauvres et bien doués qui veulent se vouer à la carrière de maîtres dans une école d'agriculture ou dans des écoles de pauvres.

JURA BENOIS. — Le 25 septembre dernier, la section jurassienne a tenu sa quatrième assemblée générale, au nouveau collège de Saint-Imier, sous la présidence de M. l'inspecteur Fromaigeat. Les deux séances officielles ont été consacrées à la lecture de rapports et à la discussion de trois questions dont l'une, présentant un intérêt tout particulier, a été dans le dernier numéro de l'*Educateur*, le sujet d'une correspondance jurassienne et d'une communication du Comité directeur.

Il s'agissait de savoir *si la section voulait s'entendre avec la Berner-schulblatt pour doter le Jura d'un journal pédagogique répondant à ses besoins.*

L'assemblée, après une délibération nourrie et très digne s'est prononcée pour la négative. Cette décision, dont nous félicitons nos collègues, prouve leur patriotisme et leur attachement à la fédération romande.

La journée s'est terminée par un joyeux banquet. Au prochain numéro de plus amples détails.

Voici la liste des membres du Comité général de la section jurassienne, nommés, conformément aux statuts, pour les années 1872 et 1873. Le Comité général se compose du Comité et d'un délégué de chaque district.

Comité central: MM. Mercerat, inspecteur à Créminal, président; Roost, prof. à Moutier; Bueche, inst. à Moutier; Joray, inst. à Belprahon; Véron, inst. à Court. — *Délégués des districts:* MM. Friche, directeur de l'école normale, pour Porrentruy; Mouttet, inst. aux Pommerats, pour les Franches-Montagnes; Schaffter, prof. à Neuveville; Reverchon, directeur d'Ecole normale, pour Délémont; Federspiel, inspecteur d'école, pour Laufon, et Joray, prof. à St-Imier, pour Courtelary.

THURGOVIE. — Pendant qu'on célébrait joyeusement à Neuchâtel la fête des cadets, une fête d'une tout autre nature, se célébrait sur le cimetière de Tägerweil; c'était l'inauguration du monument érigé à l'illustre pédagogue Thomas Scherr.

— La Société des professeurs de gymnases se réunira à Franenfeld les 23 et 24 septembre. On y traitera de la loi sur l'instruction publique du canton de Zurich, des opérations fondamentales des mathématiques, de l'examen de maturité, du devoir et du droit qu'à l'Etat de veiller à ce que ceux qui se

vouent aux carrières savantes reçoivent l'instruction nécessaire. M. le professeur Böckel présidera.

ZOUG. — Les chicanes du parti ultramontain, en majorité dans le Conseil d'éducation, ont déterminé, il y a déjà quelque temps, M. Villiger à donner sa démission comme professeur d'histoire et recteur de l'Ecole cantonale. M. Villiger a heureusement trouvé un cercle d'activité qui le conserve à sa ville natale. Mais l'instruction publique perd en lui un vaillant soutien et un homme d'initiative. C'est à M. Villiger que doivent leur existence la Société de chant et la Société des instituteurs. Cet honorable professeur se trouve en ce moment à Neuchâtel et suit les cours de l'Académie, pour se retrémper dans la langue française qu'il a étudiée en France, et entre autres à l'Académie de Dijon.

SAVOIE, Chambéry. — Les journaux de la Savoie reproduisent à l'envi le discours que M. Rey, directeur des écoles municipales a prononcé à la distribution des prix et qui a réuni tous les suffrages. Les écoles qui ne comptaient au début de cette année après le renvoi des frères de la doctrine chrétienne que 70 élèves en comptent 502 à l'heure qu'il est, tant la confiance est revenue, M. Rey, nous l'avons déjà dit, est Fribourgeois, c'était un des élèves de cette école cantonale si mal menée. Il était professeur-surveillant à l'école normale à sa suppression en 1857. Pour réussir à Fribourg, sous le ministère actuel, il faut 1° ne pas être Fribourgeois; 2° être sorti de quelque institution de France.

ALSACE. — Le bureau des télégraphes de Wolf nous apprend que le prince Bismarck vient de prendre une décision d'une haute importance. Il a donné l'ordre de transformer l'organisation des écoles qui était *confessionnelle* en *non-confessionnelle*.

ETAT-UNIS. — 300 dames ont pris leurs inscriptions à l'Université de Detroit (Michigan). 30 suivaient les cours l'année dernière. Elles ont toutes été admises.

ESPAGNE. — Il résulte d'un décret du gouverneur général civil des Illes Philippines, publié dans les journaux de Madrid, que ce sont les jésuites qui dirigent l'Ecole normale. Cette instruction vaut mieux, dit le gouverneur, que celle qui se donnait précédemment, c'est-à-dire, au temps où elle était nulle. Le gouverneur général montre, au reste, un zèle louable pour réagir contre l'inertie de la population et cherche à intéresser le clergé à l'œuvre de l'instruction populaire.

Le ministre de l'encouragement (Fomento), Ruiz Zorilla, a imaginé un moyen peu coûteux d'encourager les travaux artistiques et intellectuels, l'industrie et l'enseignement : c'est la création d'un nouvel ordre de chevalerie appelé de Marie-Victoire (c'est probablement le nom de la reine). Il y a des rubans et des croix pour tous les ordres du mérite intellectuel, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux chaires les plus élevées et aux places les plus importantes de l'Etat. « C'est par les hochets qu'on mène les hommes, disait Napoléon, en créant l'ordre de la Légion d'honneur. « Epaulettes et rubans, c'est tout un.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

Genève. — Imp. Taponnier et Studer.